

**E 5275**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 avril 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 avril 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Comité des ambassadeurs ACP-UE portant nomination du directeur (2010-2015) du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE)**

8936/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 avril 2010**

**8936/10**

**ACP 112**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du : Groupe "ACP"

au : Coreper / Conseil

---

Objet: CDE - Centre pour le développement de l'entreprise  
- Nomination du directeur (2010-2015)

---

En date du 23 avril 2010, le Groupe "ACP" a marqué son accord sur la proposition de nomination de M. Jean-Erick ROMAGNE (France) au poste de directeur du Centre pour le développement de l'entreprise, devenu vacant le 1er mars 2010.

Le Groupe est convenu de suggérer au Comité des Représentants permanents de proposer au Conseil, sous points "A" de son ordre du jour, de :

- approuver le texte de la lettre en annexe I ;
- marquer son accord sur le projet de décision tel qu'il figure en annexe II ;
- décider la transmission du projet de décision au Groupe des Etats ACP en vue de son adoption par le Comité des Ambassadeurs ACP-UE par échange de lettres.

PROJET DE LETTRE

Monsieur,

En notre qualité de co-présidents du Comité des ambassadeurs ACP-UE, nous avons l'honneur de vous informer que vous avez été sélectionné pour le poste de directeur du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE), pour un mandat débutant le [ ---2010] <sup>1</sup> et se terminant le 28 février 2015.

La décision conjointe n° .../10 vous nommant à ce poste porte la référence ACP/85/0.../10 - ACP-CE .../10.

Les conditions régissant ce poste sont contenues dans les règlements actuellement applicables au CDE :

- Statut et règles de procédure (doc. ACP/85/014/05 - ACP-CE 2131/1/05 REV 1 du 29 juillet 2005)
- Régime applicable au personnel (doc. ACP/85/015/05 + COR 2 (fr) - ACP-CE 2133/05 du 29 juillet 2005 + COR 2 (fr))
- Règlement financier (doc. ACP/85/039/04 - ACP-CE 2144/04 du 20 décembre 2004).

(formule de politesse)

Le Président ACP

Le Président UE

---

<sup>1</sup> Date à convenir avec l'intéressé.

**DÉCISION N° ../2010**  
**DU COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-UE**  
**du ... 2010**

portant nomination du directeur  
du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE)

LE COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-UE,

vu l'accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000<sup>1</sup>, révisé par l'accord modifiant ledit accord de partenariat signé à Luxembourg le 25 juin 2005<sup>2</sup>, et notamment l'article 2, paragraphe 7 de son annexe III,

Considérant ce qui suit:

- (1) le mandat du précédent directeur est arrivé à échéance le 28 février 2010 ;
- (2) un comité paritaire de sélection, mis en place par les deux parties, a proposé, à l'issue de ses travaux, la nomination de M. Jean-Erick ROMAGNE (France), au poste de directeur du Centre pour le développement de l'entreprise,

DÉCIDE:

---

<sup>1</sup> JO L 317 du 15.12.2000, p. 3.

<sup>2</sup> JO L 209 du 11.8.2005, p. 27.

Article unique

Sans préjudice des décisions ultérieures que le Comité pourrait être appelé à prendre dans le cadre de ses prérogatives, M. Jean-Erick ROMAGNE est nommé directeur du Centre pour le développement de l'entreprise, avec effet au [ ... 2010] <sup>3</sup> et jusqu'au 28 février 2015.

Fait à Bruxelles, le ...2010

Par le Comité des ambassadeurs ACP-UE

Le président

---

<sup>3</sup> Date à convenir avec l'intéressé.